



9 novembre 2021

n°172



© pieonane de Pixabay

## CFR Retraites

### Réforme des retraites

#### *Progression difficile dans tant d'incertitude*

Agirc - Arrco ne pouvait guère faire autrement que de porter de 0,9 % à 1 % la réévaluation de nos complémentaires au 1er novembre puisque l'INSEE avait très récemment revu sa prévision de hausse des prix 2021 de 1,4 % à 1,5 %. Cette correction toute mécanique n'exonère cependant pas Agirc - Arrco de la faute de ne pas respecter l'accord ANI (Accord National Interprofessionnel) de novembre 2017 repris par celui de mai 2019, accord qui limite à 0,2 % « l'écart maximum entre l'évolution des prix et l'évolution de la valeur de service du point. » Notre communiqué de presse du 3 septembre « **une sous-indexation insupportable** » vient tout naturellement d'être suivi d'un deuxième : « **Revalorisation des retraites complémentaires : Une nouvelle fois... le compte n'y est pas!** ». Il rappelle que « *seule une réforme systémique permettra de gérer un régime de retraite sans recourir à des ajustements paramétriques continus et inacceptables* ».

Notons que lors de l'examen (11 octobre) du projet de loi de financement de la sécurité

sociale pour 2022, dirigé par MM. R. Villard et G. Rivière, respectivement directeur et président de la CNAV, Laurent Pietraszewski (secrétaire d'Etat chargé des retraites) a déclaré que le gouvernement « *prendrait en compte l'évolution du coût de la vie hors tabac pour les régimes de base* ». L'indexation des pensions CNAV serait donc de 1,5 % sauf nouvelle estimation INSEE d'ici le 1er janvier.

L'AFJ d'octobre avait déjà émis l'hypothèse que l'impossibilité d'un accord aurait risqué d'affaiblir la pertinence de **la gestion des revalorisations annuelles par des représentants d'organisations syndicales et de risquer de donner la main à l'ETAT dans l'éventualité, difficile à écarter, de futures discussions sur le sujet**. Rappelons que dans son discours devant le CESE en septembre 2019, Edouard Philippe avait été particulièrement élogieux sur la qualité de la gestion d'Agirc - Arrco par les partenaires sociaux, et cela depuis 1946. Cependant, la place de ce paritarisme dans la gestion des retraites n'est pas forcément assurée ad vitam